

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures et dix minutes, le Conseil municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1Bis Rue Saint-Laurent à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 juin 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, M. CAILLON Philippe, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : M. POINTEAU Jean-Luc (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. LAFOND Frédéric (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme FERRY Gladie (*pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : Mme GILLET Maryline et M. PELÉ Martin.

<b>OBJET</b> :	<i>Échange des parcelles YD0124, YD0125, YC0134 et des parcelles YD0121, YD0122 et YC0133 entre [REDACTÉ] [REDACTÉ] Danielle et la Commune de BLAIN</i>
----------------	---

N° 2021 / 06 / 10

*Considérant l'intérêt de [REDACTÉ] et [REDACTÉ] de régulariser l'état de fait en procédant à l'échange des parcelles YD0121, YD0122 et YC0133 avec les parcelles YD0124, YD0125 et YC0134 appartenant à la commune de BLAIN ;*

*Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du territoire en date du 09 juin 2021 ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2241-1 et L 2122-21 ;*

*Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L 1111-4 (échanges) ;*

*Vu l'estimation du Domaine en date du 30 mars 2021 ;*

*Vu l'accord de [REDACTÉ] et [REDACTÉ] en date du 20 mai 2021 ;*

*Vu le bornage en date du 07 janvier 2021 ;*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

• *APPROUVE l'échange, sans soulte entre la Commune de BLAIN et [REDACTED] et [REDACTED] sur les bases suivantes :*

- *Cession par la Commune des parcelles cadastrées section YD0124, YD0125, YC0134 d'une superficie d'environ 253m<sup>2</sup>,*
- *Cession par [REDACTED] et [REDACTED] des parcelles cadastrées YD0121, YD0122, YC0133 d'une superficie d'environ 388m<sup>2</sup>,*

• *DIT que les actes seront reçus en l'étude de Maître RUAUD Damien, notaire à BLAIN,*

• *PRÉCISE que l'ensemble des frais (bornage, arpentage, droits, honoraires, ...) occasionnées par cette opération sera aux dépens de [REDACTED] et [REDACTED],*

• *et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 juin 2021,  
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20210624-CM-2021-06-10-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2021  
Date de réception préfecture : 28/06/2021